

## B.3- Le transport des pesticides et la loi

Auteurs de la première édition : Laurence Tétreault-Garneau, Gérald Chouinard et Francine Pelletier

Auteure de la mise à jour 2023 : Laurence Tétreault-Garneau

Dernière mise à jour par l'auteure : 2 mars 2023

*Mention légale : cette fiche offre un résumé d'articles de lois, de règlements et de normes qui touchent la production pomicole. L'information présentée est donnée à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. La version intégrale des lois et des règlements est disponible sur les sites suivants (consultés en janvier 2023) :*

### Liens généraux des lois et règlements

- Gouvernement du Canada : [Lois codifiées \(justice.gc.ca\)](https://laws.justice.gc.ca/)
- Québec : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/>

### Règlement sur le transport des marchandises dangereuses et règlement sur le transport des matières dangereuses

Ces deux règlements sont de compétences différentes et sont appliqués en étroite collaboration par les gouvernements canadien et québécois. Ils relèvent respectivement de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et du *Code de la sécurité routière*, et visent à ce que le transport des matières dangereuses, dont font partie les pesticides, s'effectue de façon sécuritaire, tant au niveau de la sécurité des personnes que de l'environnement et des biens.

On y trouve, entre autres, l'interdiction de transporter des matières dangereuses dans un véhicule routier à moins que toutes les marchandises ne soient arrimées ou immobilisées au moyen de structures adéquates. Des règles s'appliquent également pour le transport dans un tunnel ou un pont-tunnel. L'obligation d'être titulaire d'une autorisation ou d'un permis et de suivre une formation est aussi possible.

### En cas d'urgence

En cas d'urgence impliquant des marchandises dangereuses, appelez CANUTEC au **1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666** ou composez le **\*666 à partir d'un téléphone cellulaire**.

Urgence Environnement : 1 866 694-5454

## Pour en savoir davantage

[Guide sur le transport des matières dangereuses - édition 2019](#)

Cette fiche est une mise à jour de la fiche originale du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec 2015*. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

Principaux partenaires de réalisation et commanditaires:

